

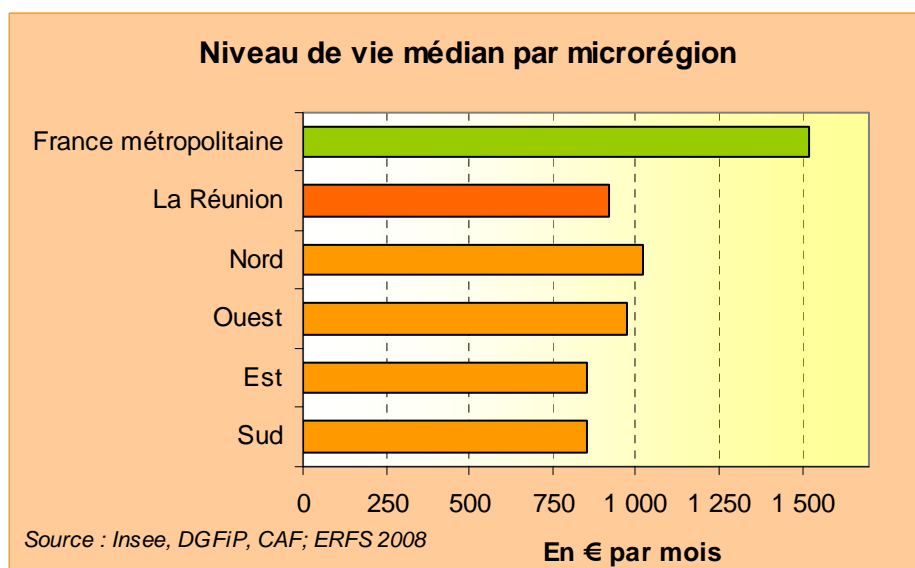


Niveaux de vie en 2008 De fortes inégalités

En 2008, le niveau de vie médian réunionnais est de 39 % inférieur à celui de France métropolitaine. Les inégalités de revenus sont plus accentuées, malgré le poids des prestations sociales. De plus, travailler ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté, puisque 30 % des personnes en emploi vivent sous le seuil de pauvreté national. Les familles monoparentales et les familles nombreuses sont particulièrement touchées par la pauvreté : 144 000 enfants vivent sous le seuil à La Réunion.

En 2008, la moitié des Réunionnais ont un niveau de vie (cf. encadré 1) inférieur à 920 € par mois. Ce revenu, dit médian, est inférieur de 39 % à celui des Métropolitains.

Le niveau de vie médian s'élève à 1 020 € par mois dans le Nord de l'île, qui est la microrégion réunionnaise où il est le plus élevé. Une forte présence de cadres et d'indépendants, en particulier à Sainte-Marie, et un faible taux de chômage sont des facteurs explicatifs. À l'autre extrémité l'Est et le Sud, avec des taux de chômage importants et plus de familles nombreuses, ont des niveaux de vie médians très proches, de 15 % inférieurs à ceux du Nord.

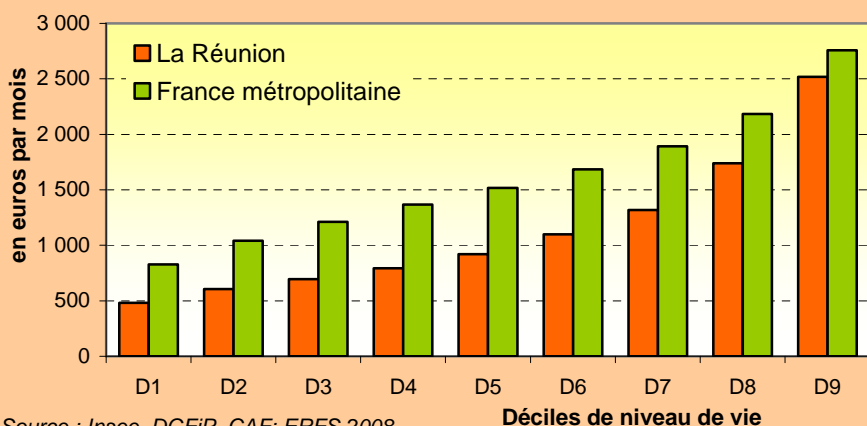


Le calcul du niveau de vie

Pour comparer le niveau de vie entre individus vivant dans des ménages de composition différente, on ne peut comparer uniquement les ressources totales du ménage, car cela ne tiendrait pas compte de sa taille. On ne peut pas non plus simplement diviser ce revenu par le nombre de personnes de ce ménage, car cela ne tiendrait pas compte de l'impact différent d'un enfant, d'un adolescent ou d'une personne adulte dans le budget du ménage, ni des économies d'échelle réalisées au sein d'un même ménage au travers du partage de pièces communes, par exemple, ou d'équipements divers. C'est pourquoi l'Insee utilise une échelle d'équivalence qui permet de comparer le niveau de vie d'individus vivant dans des ménages de composition différente.

La variable utilisée pour ces comparaisons de revenu est le niveau de vie, c'est-à-dire l'ensemble des ressources du ménage par unité de consommation (UC). Les ressources du ménage prennent en compte l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des prestations sociales et paiement des impôts directs. Les UC sont calculées de façon à tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun. On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage puis 0,5 UC pour les autres personnes âgées de 14 ans ou plus, et enfin 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Par exemple, une personne qui vit seule doit comptabiliser tous les mois 920 € de ressources après redistribution pour avoir un niveau de vie égal au niveau de vie médian à La Réunion ; en revanche un couple (1,5 UC) doit comptabiliser 1 380 € de ressources mensuelles après redistribution pour égaler le niveau de vie médian réunionnais. À titre de comparaison, le Smic s'élevait au 1^{er} juillet 2008 à 1 320 € bruts par mois, et le RMI à 467 € pour une personne seule.

Les déciles(*) de niveau de vie à La Réunion et en France métropolitaine



Source : Insee, DGFIP, CAF ; ERFS 2008

plancher des 10 % des personnes les plus aisées (D9) est 5,2 fois plus élevé que le niveau de vie élevé des 10 % des personnes les plus modestes (D1), contre seulement 3,3 fois en France métropolitaine. L'écart de niveau de vie entre les plus aisés et les plus modestes est donc d'autant plus important à La Réunion.

Même si les inégalités sont plutôt du même ordre entre les plus modestes et les classes moyennes, elles sont plus marquées à La Réunion entre les plus aisés et les classes moyennes.

En 2008, les 20 % des réunionnais les plus aisés détiennent 47 % de la masse des niveaux de vie, soit près de 7 fois celle détenue par les 20 % les plus modestes (S20). En France métropolitaine, la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés est de 37%.

Les prestations et minima sociaux constituent 70 % du niveau de vie des plus modestes

Les ressources des ménages aisés sont composées en majorité de revenus d'activité. Les 20 % des Réunionnais les plus aisés détiennent la part des revenus d'activité non salariée la plus forte : elle atteint 13 % du revenu, la part des salaires s'établissant à 65 %. Les revenus du patrimoine sont également les plus élevés pour les plus aisés (7 %). À l'inverse les revenus des plus modestes sont avant tout composés de prestations sociales et de minima sociaux,

Des écarts de niveaux de vie encore importants entre La Réunion et la France métropolitaine

En 2008, les 10 % des personnes les plus modestes à La Réunion ont un niveau de vie inférieur à 481 € par mois (D1), tandis que les 10 % les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 2 520 € (D9). À titre de comparaison, en France métropolitaine, les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 830 €, tandis que 10 % des Français ont un niveau de vie supérieur à 2 760 €. L'écart entre les distributions est à peu près stable sur la première moitié, avec des niveaux de vie inférieurs d'environ 40 % à La Réunion. Puis cet écart diminue au fur et à mesure que les niveaux de vie s'élèvent ; il est de moins de 10 % pour le niveau de vie plancher des 10 % de personnes les plus aisées.

de la population. Avec plus d'enfants par femme depuis de nombreuses années à La Réunion, le nombre moyen d'enfants par foyer est plus élevé à La Réunion (1,24 contre 0,76 en France métropolitaine). Les enfants constituent donc une charge financière plus importante pour leur famille. Par ailleurs, la jeunesse de la population et un taux d'emploi plus faible à La Réunion conduisent à un nombre d'apporteurs de revenus d'activité moins important dans un ménage réunionnais que dans un ménage métropolitain.

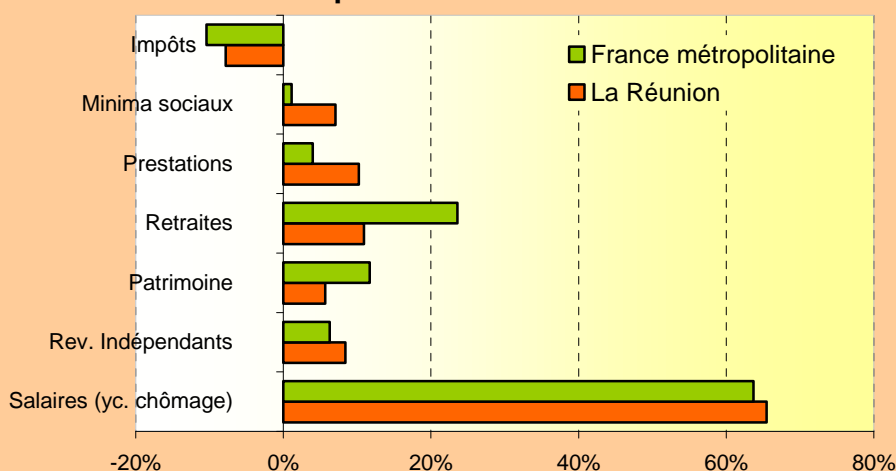
Des inégalités plus fortes à La Réunion

Les inégalités sont plus fortes à La Réunion en matière de niveau de vie. Ainsi, le rapport interdécile (D9/D1) s'établit à 5,2 à La Réunion. Cela signifie que le niveau de vie

Un des éléments d'explication des écarts de niveau de vie entre les deux territoires est lié à la structure

* : Si on ordonne une distribution de niveau de vie, les déciles de niveau de vie sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi :
 - le premier décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % ayant les niveaux de vie les plus faibles ;
 - le neuvième décile (D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 90 % ayant les niveaux de vie les plus faibles.

Composantes du niveau de vie



Source : Insee, DGFIP, CAF ; ERFS 2008

respectivement 34 et 35 % pour les 20 % les plus modestes. La part des allocations chômage, qui s'élève à 7 % du revenu, est également plus importante pour la population la plus modeste.

Les revenus du patrimoine, ainsi que les retraites ont une part nettement moins importante dans le niveau de vie qu'en France métropolitaine. La part des personnes âgées, encore faible à La Réunion, en est à l'origine. Par contre, les prestations sociales, les allocations logement et les minima sociaux sont en proportion beaucoup plus importants dans le niveau de vie. Et cela est d'autant plus fort chez les plus modestes.

Les personnes à la recherche d'un emploi, de faibles ressources

Les personnes actives (en emploi ou au chômage) ont des niveaux de vie supérieurs aux personnes inactives.

Avec des revenus d'activité plus importants, la moitié d'entre elles ont un niveau de vie supérieur à 1 140 € par mois, soit 35 % de plus que les personnes inactives. Si elles ont en plus un emploi, leur niveau de vie médian atteint 1 320 € par mois. Il dépasse à peine les 700 € pour les personnes en recherche d'emploi, ce qui les situent en deçà des personnes inactives. Mais cette situation revêt évidemment des situations très différentes au sein de chacune des différentes catégories.

Des niveaux de vie plus faibles pour les familles monoparentales et les familles nombreuses

Les familles monoparentales constituent le type de ménage où les niveaux de vie sont les moins élevés. La moitié des Réunionnais vivant dans une famille monoparentale ont un niveau de vie inférieur à 740 € par mois. Un seul apporteur de ressour-

ces d'activité dans le meilleur des cas, donc peu de revenus, et des enfants à charge expliquent les niveaux de vie très faibles de ce type de ménage. Les familles nombreuses, c'est-à-dire les couples avec trois enfants ou plus, ont en moyenne un niveau de vie à peine supérieur. La moitié des individus vivant dans ce type de ménage ont un niveau de vie inférieur à 800 € par mois. A l'opposé, les couples sans enfants ont les niveaux de vie les plus élevés.

Pascal Chevalier, Thomas Patenotte

49 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté national

Le taux de pauvreté monétaire mesure la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil utilisé au niveau européen correspond à 60 % de la médiane des niveaux de vie. Le seuil de pauvreté fixé au niveau national s'établit à 949 € par mois en 2008. Il est un peu moins élevé, 911 € mensuels, lorsqu'on ne prend pas en compte les revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu (livret A, PEL, PEA...). C'est à ce seuil de 911 € que doivent être comparés les niveaux de vie mesurés à La Réunion : 49 % des Réunionnais ont un niveau de vie inférieur à ce seuil. La part de la population métropolitaine ayant un niveau de vie inférieur à ce seuil est d'environ 13 %. Cette part reste stable depuis quelques années.

30 % des actifs occupés vivent sous le seuil de pauvreté

En 2008, 40 % des personnes actives réunionnaises, donc qui ont un emploi ou en recherchent un, vivent sous le seuil de pauvreté national ; parmi les inactifs, 60 % vivent sous ce seuil. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 2,5 fois plus élevé pour les chômeurs que pour les actifs en emploi. Avec un taux de 75 %, les chômeurs sont ainsi les plus touchés par la pauvreté. Toutefois occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté, puisque près de 30 % des personnes ayant un emploi vivent sous le seuil de pauvreté national. Il s'agit en général de personnes vivant au sein de ménages ayant de faibles revenus et des charges financières importantes en termes de nombre d'enfants ou de personnes inactives.

Par ailleurs, la pauvreté touche avant tout les familles monoparentales et les familles nombreuses, structures familiales comprenant un nombre important d'enfants. Ainsi, 58 % des enfants à La Réunion, soit 144 000 enfants, vivent sous le seuil de pauvreté national.

Un seuil local pour mieux cibler les politiques sociales

La pauvreté monétaire mesurée ici est relative dans le sens où elle s'appuie sur un seuil entièrement dépendant de la distribution des niveaux de vie de la population vivant sur un territoire donné. Le seuil de 911 € s'appuie sur la distribution des niveaux de vie de la France métropolitaine si l'on ne tient pas compte des revenus financiers exonérés d'impôt. L'intérêt d'un tel seuil, dit national, est de pouvoir comparer La Réunion au reste de la France dans la mesure où nous vivons avec les mêmes règles politiques, sociales et économiques. L'alternative est d'utiliser un seuil local, s'appuyant sur la distribution des revenus à La Réunion. Ce seuil local permet quant à lui de mieux cibler les politiques sociales sur le département pour les acteurs locaux. Ce choix du seuil et du territoire de référence pour son calcul dépend de l'analyse menée et de son objectif. Les niveaux de vie en France métropolitaine et à La Réunion sont en effet très différents.

Le seuil de pauvreté local s'établit en 2008 à 552 € par mois et 15 % des Réunionnais vivent sous ce seuil.

Indicateurs d'inégalités 2008

	La Réunion	France métropolitaine
Niveau de vie médian (D5)	920 €	1 520 €
D9 / D1	5,2	3,3
S20 (%)	7,0 %	8,7 %
S50 (%)	24,5 %	31,0 %
S80 (%)	53,3 %	62,4 %

Source : Caf, DGFIP, Insee ; ERFS 2008, hors imputation de revenus du patrimoine

Lecture : à La Réunion en 2008, la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie mensuel inférieur à 920 €. Le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes s'élève à 5,2. Les 20 % les plus pauvres ont 7 % de la masse des niveaux de vie (S20). Les 20 % les plus aisées ont 46,7 % de la masse des niveaux de vie (1-S80).

Une nouvelle source sur les revenus, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux

Conformément aux décisions prises lors du Comité Interministériel pour l'Outre Mer de fin 2009, l'Insee a intensifié ses travaux portant sur la mise en place d'une source en vue de disposer de mesure des revenus et de la pauvreté de façon régulière. Pour se faire, la réflexion a porté avant tout sur l'adaptation des sources sur les revenus existantes en France métropolitaine, aujourd'hui rendue possible grâce à la qualité des sources administratives, en particulier fiscales et sociales. Le projet a été mené à La Réunion dans le cadre d'une collaboration étroite avec la CAF.

Jusqu'à l'enquête Budget de Famille était la source de référence utilisée dans les DOM pour la mesure des revenus et de la pauvreté. Cette enquête est réalisée de manière périodique, tous les 5-6 ans auprès des ménages réunionnais, et permet de connaître précisément les revenus et ses différentes composantes. Elle est également menée de manière simultanée en France métropolitaine. La dernière enquête de ce type a eu lieu en 2006, la suivante est actuellement en cours de collecte sur le terrain ; les résultats devraient être disponibles fin 2012.

L'enquête Budget de Famille présente un inconvénient important, qui est le laps de temps entre deux enquêtes successives. Par ailleurs, l'enquête étant par définition déclarative, elle est moins précise. Pour ces raisons, une enquête utilisant les sources administratives a été mise en place à La Réunion à partir des données fiscales de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et des données de prestations versées par la CAF de La Réunion, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). La première mise en œuvre de cette source a été réalisée avec les données portant sur l'année 2008. Elle ne permet pas pour l'heure de mesurer des évolutions dans le temps, mais devient la source de référence sur les revenus à La Réunion. Elle ne sera pas réalisée tous les ans, mais tous les 2-3 ans, de manière à disposer d'évolutions régulières.

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux pour l'année 2008 consiste en un appariement statistique du fichier de l'enquête Emploi réalisée au 2ème trimestre 2008 avec les fichiers fiscaux (déclarations des revenus) de la DGFIP de l'année 2008 et les données sur les prestations sociales versées au cours de l'année 2008 par la CAF de La Réunion. La source s'appuie donc sur les revenus déclarés aux impôts. Elle ne prend donc pas en compte les revenus du patrimoine exonérés d'impôts ou soumis au prélèvement libératoire. À ce titre, elle minimise la mesure des inégalités, les revenus du patrimoine étant en général d'autant plus élevés que les revenus d'activité de la personne sont importants.

Avvertissement : les comparaisons menées dans cette étude avec les données métropolitaines s'appuient sur l'enquête ERFS menée au niveau national, hors imputations de revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu. Pour cette raison, les statistiques nationales présentées ici peuvent être légèrement différentes de celles publiées au niveau national.